

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2009

Le conseil municipal, dûment convoqué le 23 octobre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE - Patrick DER-KEVORKIAN – Magali TAFARO - Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS – Murielle BARBECOT.

Excusés : Christophe COQUART – Corinne CASALS

Absent : Franck ALBANESE

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

DEMANDES DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Saint André de Corcy afin d'aider à la création de cette section ainsi que la demande des Restaurants du Cœur et du RASSED suite à la mise en place de psychologues scolaires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association des Jeunes Sapeurs Pompiers de Saint André de Corcy, 200 € à l'association des Restaurants du Cœur et 280 € au RASSED.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité :

Budget principal :

023 (virement section investissement)	19 711 €
6413 (personnel non titulaire)	6 200 €
6454 (cotisations ASSEDIC)	200 €
6574 (subventions aux associations)	680 €
678 (autres charges)	250 €
6419 (remboursement s/rémunérations)	10 954 €
74121 (DSR)	1 055 €
74127 (DNP)	3 584 €
74718 (autres dotations)	457 €
74832 (fds dép. compensation TP)	7 488 €
74834 (comp. Etat TF)	3 503 €
2111- 76 (achat terrain espace public)	- 3 300 €
20415-69 (enfouissement BT)	700 €
2128-83 (dalles salle des fêtes)	3 200 €
2135-63 (BET école)	- 5 000 €
21533 (EP entrée Sud)	6 300 €

21533-69 (EP entrée Sud)	10 258 €
21538 (EP entrée Sud)	8 844 €
21538-69 (EP entrée Sud)	9 852 €
2183-82 (école numérique rurale)	15 000 €
2188-58 (défibrillateur)	- 2 000 €
021 (virement de la section de fonctionnement)	19 711 €
1323 (subvention EP Conseil Général)	1 063 €
1325 (subvention EP SIEA)	14 080 €
1328-82 (subvention ENR)	9 000 €

PASS FONCIER

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 1^{er} septembre 2009 concernant l'octroi de 22 subventions maximum au titre du PASS FONCIER dans le programme BOUYGUES IMMOBILIER.

Il s'avère que l'UESL a suspendu la mise en place de conventions tripartites : UESL/organisme collecteur 1%/collectivité. Néanmoins les organismes collecteurs 1% (SOLENDI ou tout autre organisme) peuvent traiter les dossiers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à l'exécution du PASS FONCIER et notamment les attestations d'aide à l'accession sociale à la propriété.

AVIS SUR LA DEMANDE D'INTERET GENERAL CONCERNANT LE PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION DES FOSSES

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique se déroule du 2 au 20 novembre 2009 sur 17 communes concernées par le programme pluriannuel de restauration des fossés de la Dombes.

Ce projet concerne uniquement les fossés collecteurs dont le rang est supérieur ou égal à 3. Ces fossés ont été sélectionnés en raison de l'importance de leur rôle hydraulique qui justifie la prise en charge de leur entretien par la collectivité. Les fossés d'intérêt général représentent un linéaire d'environ 117 km au total sur l'ensemble du territoire géré par le syndicat.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de déclaration d'intérêt général présentée par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne concernant le programme pluriannuel de restauration des fossés de la Dombes.

CONVENTION DE MANDAT AVEC LE SIEA

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le programme d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à l'entrée Sud du village ainsi que la délibération du 9 mars 2009 acceptant la réalisation de ces travaux.

Il donne connaissance de la convention de mandat avec le Syndicat d'Electricité de l'Ain pour la réalisation de ces travaux dont la dépense prévisionnelle à la charge de la commune se monte à 14 700 € pour le réseaux téléphonique ainsi que le plan de financement pour les réseaux basse tension dont la charge s'élève à 7 600 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix POUR et 1 CONTRE, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour viser et signer toutes les pièces relatives à cette affaire et à son règlement.

CHANGEMENT DE STATUT DE LA POSTE

Par 10 voix POUR et 1 CONTRE, le conseil municipal se prononce contre le changement de statut de LA POSTE.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique PETRONE fait part du recensement agricole 2010, une commission communale doit être désignée par Monsieur le Maire. Celle-ci sera composée du maire, de Christophe LAMBERT et Monsieur André TAPONAT sera sollicité.

Corinne DECOLLONGE informe de la prochaine livraison du matériel pour la cuisine de la salle des fêtes et rappelle la cérémonie du 11 novembre qui débutera à 11h.

Georges SILVESTRE rend compte de l'avancement des travaux de restauration de la fontaine.

Jacky NOUET communique la date de la réunion pour faire le point sur le marché forain qui se déroulera le 16 novembre et précise que tous les conseillers peuvent participer. Il déplore les actes de vandalisme sur le city stade dont les filets neufs ont été coupés. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie.

Patrick DER-KEVORKIAN transmet la remarque de l'agent d'entretien qui regrette le comportement de certaines personnes qui ont arraché le lierre à l'extérieur du mur du cimetière.

Jean Pierre FONTIBUS s'étonne de la dotation exceptionnelle du Conseil Général dans le cadre du fonds départemental de taxe professionnelle alors que les taux d'imposition ont été augmentés en 2009. Concernant les taxes communales, il demande si les bases d'imposition revalorisées sont connues au moment du vote des taxes, en effet la commune n'a voté aucune augmentation en 2009 mais le contribuable a payé plus en raison de la revalorisation des bases. Monsieur le maire précise que ces chiffres sont connus au moment du vote.

La séance est levée à 22h 00.

D.PETRONE

J.NOUET

G.SILVESTRE

C.DECOLLONGE

P.DER-KEVORKIAN

C.LAMBERT

C.TAPONAT

C.JOSSERAND

JP FONTIBUS

M.BARBECOT